



Hotel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

## QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

### A) Création d'un poste.

**Création d'un poste de salarié dans la carrière de l'artisan dont l'affectation du nouveau titulaire aura lieu au département des services industriels.**

Rapport du directeur des services industriels du 30 novembre 2009.

Suppression par voie de conséquence d'un poste d'artisan-fonctionnaire dont l'ancien titulaire n'a pas rempli les conditions requises lui permettant de pouvoir bénéficier d'une nomination définitive dans la carrière de l'artisan.

### B) Prime d'astreinte.

Allocation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'une prime d'astreinte fixe à **Monsieur Marc Stemper**, né le 22 janvier 1959, artisan principal (grade 6) affecté au service culture.

L'intéressé est astreint périodiquement et à intervalles réguliers à du service à accomplir pendant les heures d'astreinte fixées comme suit :

La nuit entre 22.00 heures et 6 heures ;

Les samedis, dimanches et jours fériés entre 6.00 heures et 22.00 heures.

La prime d'astreinte prémentionnée est fixée à 22 points indiciaires.

Application de l'article 19 sub 4) du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes etc., à ceux des fonctionnaires de l'Etat.

### C) Fixation pour l'exercice 2010 du nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé prévu pour les diverses carrières.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2009.

Service du personnel.